

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 21/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27 - Présents : 26 - Votants : 27

Le 21 MARS 2026 à 10H00

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Joël RENAULT, Doyen et Président de la séance.

Sont présents : Adrien JEHENNE, Manuella HAMEL, Jérôme GAHERY, Nadia JEHAN FAUDET, François MESTRES, Emilie DESVOL, Mickaël ROGER, Adjoint au Maire, David GIROULT, Maire Délégué de Vengeons, Joël RENAULT, Bernard LEMOUSSU, Evelyne HILLIOU, Anne-Marie ARSENE, Marie-Laure FRELIN GOSSET, Bernadette AMELINE, Jean-Claude DESMASURES, Louis-René LE TOURNEUX DE LA PERRAUDIERE, Bruno FORGEAIS, Patrick HUARD, Didier BOULAY, Nelly MAUDUIT-JOSEPH, Damien HILI, Christelle MARIE, Sébastien DANGUY, , Marlène BONNEL, Magali HARIVEL, Séverine LEPROVOST, Conseillers municipaux,

Sont absents excusés : Nadège BOULE.

Ont donné procuration : Nadège BOULE à Adrien JEHENNE.

Secrétaire de séance : Mickaël ROGER

Élection du Maire

Monsieur Joël RENAULT, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, préside l'Assemblée pour l'élection du Maire (Art. L.2122-8 du CGCT). Après avoir procédé à l'appel des conseillers municipaux présents, il constate que le quorum de 14 membres présents, est atteint, et qu'il peut être procédé à l'élection du Maire qui, en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, se fait au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative.

Constitution du bureau de vote, désignation de :

Deux assesseurs : Christelle MARIE et Sébastien DANGUY

Un secrétaire du bureau : Manuella HAMEL

1^{er} tour du scrutin

Le Président de la séance a demandé aux candidats à la fonction de Maire, de se faire connaître.

Nom et prénom du candidat : Adrien JEHENNE

Chaque conseiller municipal a déposé son enveloppe dans l'urne après s'être rendu dans l'isoloir, et il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote dont les résultats sont présentés ci-dessous :

1. Nombre de votants	27
2. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
3. Blancs et nuls	0
4. Suffrages exprimés (1-3)	27
Majorité absolue	14
Répartition des voix par candidat	27 Adrien JEHENNE

Adrien JEHENNE, candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et est immédiatement installé. Le Maire nouvellement élu prend en charge le déroulement de la réunion du Conseil municipal à partir de cet instant et prononce un discours de remerciement à son équipe.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 21 mars 2026.

Le secrétaire de séance,
Mickaël ROGER



Le Maire,
Adrien JEHENNE

